



Fonds publiques et sous-traitance

Par Paskalou

Bonjour et merci de cette opportunité,

Dans le cadre de subvention de fonds publics, la sous-traitance est limitée à 30%. Hors nous sommes une société regroupant différentes entreprises et nous avons été interpellé pour participer à un projet régional (de recherche et développement en écologie urbaine), peut-on considérer que dans ce cas, la sur-facturation au sein d'une même société soit de la sous-traitance?

Merci beaucoup de votre intérêt

Pascal